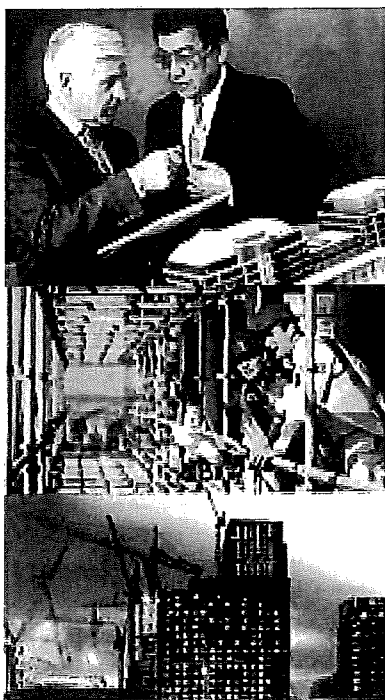


MAIRIE D AUBUSSON

50 GRANDE RUE
23200 AUBUSSON

C O N T R Ô L E
T E C H N I Q U E
C O N S T R U C T I O N



RAPPORT DE VERIFICATION REGLEMENTAIRE APRES TRAVAUX

**EXTENSION DOJO - CREATION MAISON DES
SPORTS**

23 AUBUSSON

N° DE CLIENT : 30818668

N° DE CONVENTION : 8V12100164

CHRONO : 11

DATE : 25/03/2019

VOTRE INTERLOCUTEUR APAVE : Bertrand ROUGE



Accréditation : COFRAC Inspection
n° 03-0902

Liste des sites accrédités et portés
disponibles sur www.cofrac.fr

Antenne de Montluçon
Technopôle de la Loue
6 rue Marcel Buisson
03100 MONTLUÇON
Tél. : 04 70 03 57 57 - Fax : 04 70 03 57 55
www.apave.com

Apave - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 - RCS Paris 527 573 141
Filliales opérationnelles : Apave Alsacienne SAS - RCS 301 570 446 ; Apave Nord-Ouest SAS - RCS 419 671 425 ;
Apave Parisienne SAS - RCS 393 168 273 ; Apave Sudeurope SAS - RCS 518 720 925

EXTENSION DOJO - CREATION MAISON DES SPORTS

LIEU : 23 AUBUSSON

PHASE PROJET : Réalisation

DATE DE FIN DE VERIFICATION : 21/02/2019

DESTINATAIRES EN COPIE : MAIRIE d'AUBUSSON M. NABLANC, PREFECTURE CREUSE M. BREUNIER, SDIS 23 ADJCH JOLY

MISSIONS SEI	VERIFICATIONS	INTERVENANTS
Sei		
Sécurité incendie	<input checked="" type="checkbox"/>	Stéphane HABERT David MAYER

Le Chargé d'Affaire

ORIGINAL SIGNE

Ce rapport a été validé par :

David MAYER

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT	4
2. CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS	4
3. REGLEMENTATION APPLICABLE	4
4. COMMENTAIRES RELATIFS AU DÉROULEMENT DE LA VÉRIFICATION	4
5. DESCRIPTION DES AVIS	4
6. LISTE DES AVIS DE NON CONFORMITÉ	5
7. AVIS DU VÉRIFICATEUR	6
8. MATÉRIEL DE MESURE ET D'ESSAI UTILISÉ	24

1. OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport concerne les vérifications réglementaires ayant pour objet de fournir après travaux un avis sur la conformité au règlement de sécurité contre le risque d'incendie et de panique dans le cadre de l'opération suivante : EXTENSION DOJO - CREATION MAISON DES SPORTS - 23 AUBUSSON -

2. CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Classement : ERP de 4ème catégorie de type Type X
Selon classement de la commission de sécurité.

3. REGLEMENTATION APPLICABLE

3.1. Dispositions applicables

Arrêté modifié du 25 Juin 1980

3.2. Compléments du référentiel

- Permis de construire : A notre connaissance, aucune déclaration de travaux n'a été réalisée à ce jour.
- Date de référence : 13/03/2019
A défaut de communication du permis de construire, nous avons pris en compte une date de référence pour le choix de la réglementation applicable. Cette date est à confirmer par la Maîtrise d'ouvrage et la Maîtrise d'oeuvre.
- Avis de la Commission de Sécurité du : Les avis formulés dans la suite du présent rapport ne peuvent préjuger des prescriptions de la commission de sécurité qui viendraient en atténuation ou en aggravation du Règlement de sécurité qui ne nous ont pas été communiquées.

4. COMMENTAIRES RELATIFS AU DÉROULEMENT DE LA VÉRIFICATION

néant

5. DESCRIPTION DES AVIS

Nos avis sont donnés sous la forme suivante :

C - Conforme : les ouvrages vérifiés sont conformes aux dispositions réglementaires décrites dans l'article.

NC - Non Conforme : les avis NC sont délivrés lors du constat d'écarts entre les exigences réglementaires et les travaux réalisés. Ils correspondent également à des prestations non achevées dont l'évaluation ne peut de fait pas être réalisée ou en l'absence d'un ou plusieurs documents justificatifs destinés au maître d'ouvrage.

SO - Sans Objet : les avis SO sont émis lorsque l'établissement n'est pas concerné par certaines dispositions ou lorsqu'il ne comprend pas d'installations techniques mentionnées dans le règlement de sécurité. Le vérificateur peut regrouper plusieurs articles, voire des sous-sections, sections ou chapitres sur une seule ligne lorsque les dispositions qui y sont visées sont sans objet.

HM - L'indication HM s'applique aux articles du règlement dont la vérification n'a pas été confiée à l'organisme agréé.

PM - L'indication PM s'applique aux articles du règlement qui ne nécessitent pas d'évaluation de conformité dans le cadre de la mission en cours.

6. LISTE DES AVIS DE NON CONFORMITÉ

GN12

38 Aucun des PV de classement n'est disponible aujourd'hui.

CO 12

35 Etablissement en ossature métallique partiellement non-visible et non protégée, ne justifiant d'aucune stabilité au feu.

CO 13

36 Charpente non stable au feu, non protégée, non détectée.

CO 24

41 Nous avons noté la présence de portes en verre ne justifiant d'aucun degré coupe-feu. Les cloisons et les portes des locaux à risques courant, ne disposent d'aucun PV justificatif de leur résistance au feu. Le degré coupe-feu 1/2 heure n'est pas justifié. Si l'établissement était reclassé en 5ème catégorie (cf. le commentaire de l'article GN 2), l'établissement serait conforme.

CO 28 §2

42 Les PV justificatifs des cloisons et de la porte du local rangement sportif ne sont pas en notre possession. Le degré coupe-feu 1 heure des cloisons verticales et coupe-feu 1/2 heure de la porte ne sont pas justifiés.

AM2

45 Les PV des dalles de faux-plafonds ne nous ont pas été présenté.

AM5

46 Le PV de comportement au feu des dalles de faux-plafonds ne nous a pas été transmis.

AM7

47 Le PV de comportement au feu du revêtement de sol du dojo (tatami) ne nous a pas été transmis.

INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES

Art. GZ

48 L'installation n'est pas conforme vis à vis du respect des articles GZ, mais serait conforme vis à vis des article des PE.

GZ15

50 Absence de coupure gaz dans la salle de dance.

GZ17

51 Les conduites de gaz sont non-visibles, et passent dans des faux-plafonds non ventilés

GZ27

52 Le certificat de conformité gaz ne nous a pas été transmis.

EL4

60 Le dispositif de mise hors tension générale de l'installation électrique n'est pas identifié.

EC6

61 Salle de danse: les circuits éclairage ne sont pas alimentés à minima en aval de deux dispositifs différentiels. L'ensemble des dispositifs de commande de l'éclairage sont accessibles au public.
Salle du tatami: L'ensemble des dispositifs de commande de l'éclairage sont accessibles au public.

Si l'établissement était reclassé en 5ème catégorie les installations électriques de l'établissement seraient conforme.

MS 60

53 Nous avons noté la présence de sonorisation. L'alarme n'est qu'une alarme de type 4 qui ne peut pas gérer la coupure de cette sonorisation.

MS 62

54 Mise en place d'une alarme de type 4, compte tenu de la présence d'une sonorisation dans la salle de danse, une alarme de type 3, pouvant gérer la coupure de cette sonorisation, devrait être mise en place.

L16

56 Cf. article MS.

X10

57 Cf. article CO 28.

X15

58 Cf. articles AM.

X16

59 Cf. articles AM.

7. AVIS DU VÉRIFICATEUR

Voir tableaux en pages suivantes

VERIFICATION

Sécurité incendie

Nature et étendue des vérifications effectuées :

La mission porte sur les ouvrages, les éléments d'équipements, les aménagements mobiliers et les équipements spécifiques à l'activité de l'établissement, objet du marché de travaux dont les vérifications nous ont été confiées :

Pour les installations électriques, les vérifications effectuées ne se substituent pas aux vérifications initiales ou périodiques exigées par le code du travail (R.4226-14 à R.4226-21)

Description sommaire des installations :

INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Normales : Alimentation générale BT (tarif à puissance limitée) alimentant armoire générale de l'établissement.

INSTALLATIONS D'ASCENSEURS

Type(s) d'ascenseur(s) :

Machinerie

Présence/absence de non stop ascenseur

DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET MOYENS DE SECOURS

Degré de résistance au feu des structures et planchers :

Présence/absence de locaux réservés au sommeil

Désenfumage naturel/mécanique :

Système d'alarme : SSI :

INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE GAZ VENTILATION

Energie : Type : Individuel/collectif

Traitement d'air :

VMC :

DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC - Art.GN

• CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS - GN1 à 3

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GN1	Classement des établissements	PM 34	Etablissement classé en type X de 4ème catégorie par les services de prévention.
GN2	Classement des établissements non isolés entre eux	PM 37	L'établissement accueille : - une salle de réunion de 32 m ² (densité d'effectif 1p/m ²) - une salle de dance (selon déclaration d'effectif de l'exploitant) - une salle de fitness (selon déclaration d'effectif de l'exploitant) - Un dojo (selon déclaration d'effectif de l'exploitant) Le seuil de la 4ème catégorie n'est pas atteint pour le type L (établissement en 4ème catégorie à partir de 50 personnes). L'effectif global en comptant les 32 personnes de la salle de réunion, reste inférieur à 200 personnes. L'établissement pourrait être classé en 5ème catégorie, aucun seuil de la 4ème catégorie n'est atteint.
GN3	Classement des établissements isolés entre eux	PM	

• ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE ET CAS PARTICULIERS D'APPLICATION DU REGLEMENT - GN4 à 10

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GN4	Procédure d'adaptation des règles de sécurité	C	
GN5	Établissements comportant des locaux de type différents	SO	
GN6	Utilisations exceptionnelles des locaux	PM	
GN7	Établissements situés dans un immeuble de grande hauteur	SO	
GN8	Principes fondamentaux de conception et d'exploitation d'un établissement pour tenir compte des difficultés rencontrés lors de l'évacuation	C	
GN9	Aménagement d'un établissement nouveau dans des locaux ou bâtiments existants	C	
GN10	Application du règlement aux établissements existants	SO	

• CONTROLE DES ETABLISSEMENTS - GN11 et 12

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GN11	Notifications des décisions	PM	
GN12	Justification des classements de comportement au feu des matériaux et éléments de construction	NC 38	Aucun des PV de classement n'est disponible aujourd'hui.

- **TRAVAUX - GN13**
Avis : PM
- **NORMALISATION - GN14**
Avis : PM

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DES QUATRE PREMIERES CATEGORIES - Art. GE

- **GENERALITES - GE1**
Avis : PM
- **CONTROLE DES ETABLISSEMENTS - GE 2 à 5**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GE 2	Dossier de sécurité	PM	
GE 3	Visite de réception	PM	
GE 4	Visites périodiques	PM	
GE 5	Avis relatif au contrôle de la sécurité	PM	

- **VERIFICATIONS TECHNIQUES - GE 6 à 10**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GE 6	Généralités	PM	
GE 7	Vérifications techniques assurées par des organismes agréés par le ministère de l'intérieur	C	
GE 8	Types de vérifications	PM	
GE 9	Rapports de vérifications	PM	
GE 10	Obligations des techniciens compétents lors des vérifications	PM	

CONSTRUCTION APPLICABLE AUX ETABLISSEMENTS DES QUATRE PREMIERES CATEGORIES - Art. CO

- **CONCEPTION ET DESSERTE DES BATIMENTS - CO1 à 5**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO1	Conception et desserte	C	
CO 2	Voie utilisable par les engins de secours et espace libre	C	
CO 3	Façade et baie accessibles	C	
CO 4	Nombre de façades accessibles et dessertes par des voies ou espaces libres	C	
CO 5	Espaces libres et secteurs	SO	

- **ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS - CO6 à 10**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 6	Classement du risque d'incendie	PM	
CO 7	Isolement latéral entre un établissement recevant du public et les tiers contigus	SO 39	Pas de tiers contigu.

CO 8	Isolement entre un établissement recevant du public et les bâtiments situés en vis-à-vis	C 40	Tiers en vis à vis situés à plus de 4m.
CO 9	Isolement dans un même bâtiment entre un établissement recevant du public et un tiers superposés	SO	
CO 10	Franchissement des parois verticales d'isolement et ou aires libres d'isolement	SO	

• **RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES - CO11 à 15**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 11	Généralités	PM	
CO 12	Résistance au feu des structures et des planchers	NC 35	Etablissement en ossature métallique partiellement non-visible et non protégée, ne justifiant d'aucune stabilité au feu.
CO 13	Cas particuliers de résistance au feu de certains éléments de structures	NC 36	Charpente non stable au feu, non protégée, non détectée.
CO 14	Cas particuliers des bâtiments en rez-de-chaussée	SO	
CO 15	Cas particuliers de certains bâtiments à trois niveaux au plus	SO	

• **COUVERTURES - CO16 à 18**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 16	Généralités	PM	
CO 17	Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur	C	
CO 18	Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur : cas particuliers	C	

• **FACADES - CO19 à 22**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 19	Généralités	PM	
CO 20	Réaction au feu des composants et équipements de façade	C	
CO 21	Résistance à la propagation verticale du feu par les façades comportant des baies	C	
CO 22	Résistance à la propagation verticale du feu par les façades ne comportant pas de baie	C	

• **DISTRIBUTION INTERIEURE ET COMPARTIMENTAGE - CO23 à 26**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 23	Généralités	PM	
CO 24	Caractéristiques des parois verticales et des portes (cloisonnement traditionnel et secteur)	NC 41	Nous avons noté la présence de portes en verre ne justifiant d'aucun degré coupe-feu. Les cloisons et les portes des locaux à risques courant, ne disposent d'aucun PV justificatif de leur résistance au feu. Le degré coupe-feu 1/2 heure n'est pas justifié. Si l'établissement était reclassé en 5ème catégorie (cf. le commentaire de l'article GN 2), l'établissement serait conforme.
CO 25	Compartiments	SO	

CO 26	Recoupement des vides	C	
-------	-----------------------	---	--

• **LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC, LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS - CO27 à 29**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 27	Classement des locaux en fonction de leurs risques	PM	
CO 28 §1	Locaux à risques particuliers importants	SO	
CO 28 §2	Locaux classés à risques particuliers moyens	NC 42	Les PV justificatifs des cloisons et de la porte du local rangement sportif ne sont pas en notre possession. Le degré coupe-feu 1 heure des cloisons verticales et coupe-feu 1/2 heure de la porte ne sont pas justifiés.
CO 29	Locaux à risques courants et logements du personnel	SO	

• **CONDUITS ET GAINES - CO30 à 33**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 30	Généralités	C	
CO 31	Conduits traversant, prenant naissance ou aboutissant dans un local à risques courants ou moyens	C	
CO 32	Conduits traversant, prenant naissance ou aboutissant dans un local à risques importants	SO	
CO 33	Vide-ordures et monte-charge	SO	

• **DEGAGEMENTS - DISPOSITIONS GENERALES - CO34 à 42**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 34	Terminologie	PM	
CO 35	Conception des dégagements	C	
CO 36	Unité de passage, largeur de passage	C	
CO 37	Saillie et dépôts	C	
CO 38	Calcul des dégagements	C 43	L'établissement dans sa globalité dispose de 4 sorties de 3 UP, plus 2 sortie de 2 UP. Le local fitness dispose de 2 sorties de 2 UP chacune. La salle de réunion dispose de 2 sorties de 2 UP chacune. La salle de dance dispose de 2 sorties de 3 UP chacune.
CO 39	Calcul des dégagements des locaux recevant du public installés en sous-sol	SO	
CO 40	Enfouissement maximal	SO	
CO 41	Dégagements accessoires et supplémentaires	SO	
CO 42	Balisage des dégagements	C	

• **DEGAGEMENTS - SORTIES - CO43 à 48**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 43	Répartition des sorties et distances maximales à parcourir	C	
CO 44	Caractéristiques des blocs-portes	C	

CO 45	Manoeuvre des portes	C	
CO 46	Portes des sorties de secours	C	
CO 47	Portes à fermeture automatique	SO	
CO 48	Portes de types spéciaux	SO	

- **DEGAGEMENTS - ESCALIERS - CO49 à 56**

Avis : SO

- **ESPACES D'ATTENTE SECURISES - CO57 à 60**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO57	Les solutions équivalentes	C 44	Toutes les salles disposent d'une sortie de plain-pieds donnant directement sur l'extérieur. Les personnes handicapées peuvent donc évacuer en totale autonomie.
CO58	Emplois d'un espace	SO	
CO59	Caractéristiques d'un espace	PM	
CO60	Cas d'exonération	SO	

- **TRIBUNES ET GRADINS NON DEMONTABLES - CO61**

Avis : SO

AMENAGEMENTS INTERIEURS, AGENCEMENT PRINCIPAL ET MOBILIER - Art. AM

- **GENERALITES - AM1**

Avis : PM

- **PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS - AM2 à 8**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
AM2	Produits et matériaux de parois	NC 45	Les PV des dalles de faux-plafonds ne nous ont pas été présenté.
AM3	Parois des dégagements protégés	C	
AM4	Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux	C	
AM5	Plafonds des dégagements non protégés et des locaux	NC 46	Le PV de comportement au feu des dalles de faux-plafonds ne nous a pas été transmis.
AM6	Parties transparentes ou translucides incorporés dans les plafonds suspendus ou tendus des dégagements non protégés et des locaux	SO	
AM7	Sols des dégagements non protégés et des locaux	NC 47	Le PV de comportement au feu du revêtement de sol du dojo (tatami) ne nous a pas été transmis.
AM8	Produits d'isolation	SO	

- **ELEMENTS DE DECORATION - AM9 à 10**

Avis : SO

- **TENTURES, PORTIERES, RIDEAUX ET VOILAGES - AM11 à 14**

Avis : SO

- **GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, AMENAGEMENT DE PLANCHERS LEGERS EN SUPERSTRUCTURE - AM15 à 20**
Avis : SO

DESENFUMAGE - DF

Avis : SO

CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE - Art. CH

- **GENERALITES - CH1 à 4**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH1	Objectif et domaine d'application	PM	
CH2	Conformité des appareils et des installations	C	
CH3	Sources énergétiques autorisées	C	
CH4	Documents à fournir - Dossier de sécurité	C	

- **IMPLANTATION DES APPAREILS DE PRODUCTION DE CHALEUR - CH5 à 12**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH5	Installations de puissance utile supérieure à 70 kW	SO	
CH6	Installations de puissance utile inférieure ou égale à 70 kW	SO	
CH7	Galeries techniques	SO	
CH8	Utilisation de combustibles solides	SO	
CH9	Évacuation des produits de combustion	SO	
CH10	Moyens de lutte contre l'incendie	C	
CH11	Sous stations	SO	
CH12	Générateurs électriques	SO	
CH12-1	Installation de cogénération	SO	

- **STOCKAGE DES COMBUSTIBLES - CH13 à 17**

Avis : SO

- **CHAUFFAGE A EAU CHAUDE, A VAPEUR ET A AIR CHAUD - CH23 à 25**

Avis : SO

- **EAU CHAUDE SANITAIRE - CH26 à 27**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH26	Production d'eau chaude sanitaire	C	
CH27	Calorifugeage	SO	

- **TRAITEMENT D'AIR ET VENTILATION - CH28 à 43**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH28	Installations de ventilation	PM	

• VENTILATION DE CONFORT - CH29 à 40

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH29	Température de l'air	C	
CH32	Circuits de distribution et de reprise d'air	C	
CH33	Prises et rejets d'air	C	
CH34	Dispositifs de sécurité	C	
CH35	Production, transport et utilisation du froid	C	
CH36	Centrale de traitement d'air	SO	
CH37	Batteries de résistances électriques	SO	
CH38	Filtres	SO	
CH39	Entretien des filtres	PM	
CH40	Unités de toiture monoblocs	SO	

• VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE - CH41 à 43

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH41	Principes de sécurité des installations de V.M.C.	C	
CH42	Mise en place de dispositifs d'obturation	C	
CH43	Fonctionnement permanent du ventilateur	SO	

• APPAREILS INDEPENDANTS DE PRODUCTION, EMISSION DE CHALEUR - CH44 à 56

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH44	Définitions et généralités	C	
CH45	Appareils électriques production-émission	SO	
CH46	Appareils à combustion	SO	
CH47	Limites d'emploi des appareils à combustion	C	
CH48	Règles d'installation des appareils à combustion	C	
CH49	Combustible	C	
CH50	Conduits de raccordement	SO	
CH51	Évacuation des produits de combustion	SO	
CH52	Appareils à combustible liquide	SO	
CH53	Aérothermes, tubes rayonnants et panneaux radiants à gaz	C	
CH54	Système de chauffage par tubes rayonnants à génération centralisée	SO	
CH55	Cheminées à foyer ouvert ou fermé inserts et appareils fonctionnant à l'éthanol	SO	
CH56	Appareils de chauffage de terrasse	SO	

• ENTRETIEN ET VERIFICATION - CH57 à 58

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH57	Entretien	PM	
CH58	Vérifications techniques	PM	

INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES - Art. GZ

- GENERALITES - GZ1 à 3

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GZ1	Domaine d'application	PM	
GZ2	Dispositions générales complémentaires	PM	
GZ3	Documents à fournir - Dossier de sécurité	PM	

- STOCKAGE D'HYDROCARBURES LIQUEFIES (BUTANE ET PROPANE COMMERCIAUX) - GZ4 à 9
Avis : SO

- DISPOSITIFS DE DETENTE ET DE COMPTAGE - GZ10 à 11

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GZ10	Emplacement des détendeurs	C	
GZ11	Emplacement des compteurs	C	

- CONDUITES, ORGANES DE COUPURE ET DE DETENTE - GZ12 à 19

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GZ12	Conformité et mise en oeuvre des matériels à gaz	C	
GZ13	Restrictions au passage des canalisations dans le bâtiments	C	
GZ14	Organes de coupure extérieurs aux bâtiments	C	
GZ15	Organes de coupure des locaux d'utilisation	NC 50	Absence de coupure gaz dans la salle de dance.
GZ16	Desserte en gaz des différents niveaux d'un bâtiment	SO	
GZ17	Conditions d'installation des tuyauteries autres que les conduites montantes	NC 51	Les conduites de gaz sont non-visibles, et passent dans des faux-plafonds non ventilés
GZ18	Raccordement en gaz des appareils d'utilisation	C	
GZ19	Essais	C	

- AERATION ET VENTILATION DES LOCAUX, EVACUATION DES PRODUITS DE LA COMBUSTION - GZ20 à 25

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GZ20	Définitions (Type d'appareil et ventilation)	PM	
GZ21	Ventilation et aération et ventilation des locaux contenant des appareils de type A ou B	C	
GZ22	Dispositions complémentaires applicables à l'installation des appareils de type A	SO	
GZ23	Dispositions relatives aux appareils de type C	C	
GZ24	Dispositions complémentaires à l'utilisation des hydrocarbures liquéfiés dans les locaux enterrés	SO	
GZ25	Évacuation des produits de la combustion	SO	

	des appareils du type B		
--	-------------------------	--	--

- **APPAREILS D'UTILISATION - GZ26**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GZ26	Conformité des appareils à gaz	C	

- **CONFORMITE, ENTRETIEN ET VERIFICATION DES INSTALLATIONS DE GAZ - GZ27 à 30**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GZ27	Certificat de conformité (établi par l'installateur)	NC 52	Le certificat de conformité gaz ne nous a pas été transmis.
GZ28	Mise en gaz et utilisation	C	
GZ29	Entretien	PM	
GZ30	Vérifications techniques	PM	

INSTALLATIONS ELECTRIQUES - Art. EL

- **DISPOSITIONS GENERALES - EL1 à 4**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
EL1	Objectifs	PM	
EL2	Documents à fournir	PM	
EL3	Définitions	PM	
EL4	Règles générales	NC 60	Le dispositif de mise hors tension générale de l'installation électrique n'est pas identifié.

- **REGLES D'INSTALLATION - EL5 à 11**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
EL5	Locaux de service électrique	SO	
EL6	Matériel à haute tension ou avec diélectriques pouvant émettre des vapeurs inflammables ou toxiques	SO	
EL7	Implantation des groupes électrogènes	SO	
EL8	Batteries d'accumulateurs et matériels associés (chargeurs, onduleurs)	SO	
EL9	"Tableaux ""normaux""	C	
EL10	"Canalisations des installations ""normal-replacement""	C	
EL11	Appareillage et appareils d'utilisation	C	

- **INSTALLATIONS DE SECURITE - EL12 à 17**

Avis : SO

- **MAINTENANCE, EXPLOITATION ET VERIFICATIONS - EL18 à 19**

Avis : PM

- **INSTALLATIONS TEMPORAIRES - EL20 à 23**

Avis : SO

ECLAIRAGE - Art. EC• **DISPOSITIONS GENERALES - EC1 à 5**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
EC1	Objectifs	PM	
EC2	Règles générales	C	
EC3	Définition des différents éclairages	PM	
EC4	Documents à fournir	PM	
EC5	Appareils d'éclairage	C	

• **ECLAIRAGE NORMAL - EC6**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
EC6	Règles de conception et d'installation	NC 61	Salle de danse: les circuits éclairage ne sont pas alimentés à minima en aval de deux dispositifs différentiels. L'ensemble des dispositifs de commande de l'éclairage sont accessibles au public. Salle du tatami: L'ensemble des dispositifs de commande de l'éclairage sont accessibles au public. Si l'établissement était reclassé en 5ème catégorie les installations électriques de l'établissement seraient conforme.

• **ECLAIRAGE DE SECURITE - EC7 à 15**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
EC7	Conception générale	C	
EC8	Fonction de l'éclairage de sécurité	C	
EC9	Éclairage d'évacuation	C	
EC10	Éclairage d'ambiance ou d'anti-panique	C	
EC11	Conception de l'éclairage de sécurité à source centralisée constituée d'une batterie d'accumulateurs	SO	
EC12	Conception de l'éclairage de sécurité par blocs autonomes	C	
EC13	Maintenance et entretien	PM	
EC14	Exploitation	PM	
EC15	Vérifications	PM	

**ASCENSEURS, ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS DANS LES ERP
DU 1ER GROUPE - Art. AS**

Avis : SO

INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION - Art. GC

Avis : SO

MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE - Art. MS• **GENERALITES - MS1 à 3**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 1	Différents moyens de secours	PM	
MS 2	Dispositions particulières	PM	
MS 3	Documents à fournir	PM	

- **MOYENS D'EXTINCTION - MS4**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 4	Différents moyens d'extinction	PM	

- **BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE PRIVES ET POINTS D'EAU - MS5 à 7**

Avis : SO

- **BRANCHEMENTS ET CANALISATIONS - MS8 à 13**

Avis : SO

- **ROBINETS D'INCENDIE ARMES - MS14 à 17**

Avis : SO

- **COLONNES SECHES - MS18 à 21**

Avis : SO

- **COLONNES EN CHARGE (DITES COLONNES HUMIDES) - MS22 à 24**

Avis : SO

- **INSTALLATION D'EXTINCTION AUTOMATIQUE OU A COMMANDE MANUELLE - MS25 à 30**

Avis : SO

- **DEVERSOIRS PONCTUELS - MS31 à 34**

Avis : SO

- **ELEMENTS DE CONSTRUCTIONS IRRIGUES - MS35 à 37**

Avis : SO

- **APPAREILS MOBILES ET MOYENS DIVERS - MS38 à 40**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 38	Caractéristiques	C	
MS 38	Objet	C	
MS 39	Emplacement	C	
MS 40	Moyens divers	SO	

- **DISPOSITIONS VISANT A FACILITER L'ACTION DES SAPEURS POMPIERS - MS41 à 44**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 41	Affichage du plan de l'établissement	C	
MS 42	Moyens pour faciliter l'action des sapeurs pompiers	PM	
MS 43	Tours d'incendie	SO	
MS 44	Trémies d'attaque	SO	

- **SERVICE DE SECURITE - MS45 à 52**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 45	Généralités	PM	
MS 46	Composition et mission du service	PM	
MS 47	Consignes	C	
MS 48	Formation et qualification du personnel du service de sécurité incendie	PM	
MS 49	Service assuré par les sapeurs-pompiers	PM	
MS 50	Poste de sécurité	C	
MS 51	Exercices d'instruction	PM	
MS 52	Présence de l'exploitant	PM	

- **SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - MS53 à 55**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 53	Objet	PM	
MS 54	Zones, terminologie	PM	
MS 55	Conception des zones	C	

- **SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME DE DETECTION INCENDIE - MS56 à 58**
Avis : SO

- **SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE (S.M.S.I) - MS59 à 60**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 59	Généralités	C	
MS 60	Automatismes	NC 53	Nous avons noté la présence de sonorisation. L'alarme n'est qu'une alarme de type 4 qui ne peut pas gérer la coupure de cette sonorisation.

- **SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME D'ALARME - MS61 à 67**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 61	Terminologie	PM	
MS 62	Classement du système d'alarme	NC 54	Mise en place d'une alarme de type 4, compte tenu de la présence d'une sonorisation dans la salle de danse, une alarme de type 3, pouvant gérer la coupure de cette sonorisation, devrait être mise en place.
MS 63	Utilisation de l'alarme générale sélective	PM	
MS 64	Principes généraux d'alarme	C	
MS 65	Conditions générales d'installation	C	
MS 66	Conditions spécifiques applicables aux équipements d'alarme des types 1 et 2	SO	
MS 67	Conditions d'exploitation	C	

- **SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - ENTRETIEN ET CONSIGNES D'EXPLOITATION - MS68 à 69**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS68	Entretien	PM	
MS69	Consignes d'exploitation	PM	

- **SYSTEME D'ALERTE - MS70 à 71**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS70	Définition, règles générales	C	
MS71	Communications radioélectriques	C	

- **ENTRETIEN, VERIFICATIONS ET CONTROLES - MS72 à 75**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 72	Entretien et signalisation	C	
MS 73	Vérifications techniques	PM	
MS 74	Contrôles	PM	
MS 75	Autres obligations de l'exploitant	PM	

MESURES APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS (TYPE L) - Art. L1 à 18

- **GENERALITES - L1 à 5**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L1	Établissements assujettis	PM	
L2	Promenoirs, bergeries	SO	
L3	Calcul de l'effectif	C 55	En considérant une densité d'effectif d'1 personne/m ² , nous arrivons à un effectif théorique de 32 personnes.
L4	Parc de stationnement couvert	SO	
L5	Plans	PM	

- **CONSTRUCTION - L6 à 9**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L6	Conception de la distribution intérieure	C	
L7	Enfouissement	SO	
L8	Locaux à risques particuliers	SO	
L9	Petites salles d'exposition ouvrant sur un hall	SO	

- **DEGAGEMENTS - L10 à 11**

Avis : SO

- **MESURES APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS - CHAUFFAGE ET VENTILATION - L12**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L12	Domaine d'application	C	

- **INSTALLATIONS ELECTRIQUES - L13**

Avis : SO

• MOYENS DE SECOURS - L14 à 17

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L14	Service de sécurité incendie	PM	
L15	Système de sécurité incendie	C	
L16	Equipement d'alarme	NC 56	Cf. article MS.
L17	Système d'alerte	C	

MESURES APPLICABLES AUX SALLES (TYPE L) - Art. L18 à 35

• GENERALITES - L18 à 19

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L18	Terminologie	PM	
L19	Installations particulières	PM	

• DEGAGEMENTS - L20 à 25

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L20	Circulation dans les salles	C	
L21	Personnes handicapées circulant en fauteuil roulant	C	
L22	Pentes des salles	C	
L23	Sorties	C	
L24	Portes des loges du public	SO	
L25	Vestiaires	SO	

• AMENAGEMENTS - L26 à 29

Avis : SO

• DESENFUMAGE - L30

Avis : SO

• CHAUFFAGE ET GAZ - L31

Avis : SO

• ECLAIRAGE - L32 à 34

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L32	Éclairage normal et éclairage scénique	C	
L33	Éclairage de sécurité	C	
L34	Éclairage d'ambiance	SO	

• MOYENS DE SECOURS - L35

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L35	Moyens d'extinction	C	

MESURES APPLICABLES AUX INSTALLATIONS DE PROJECTION ET AUX EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE REGIE - Art. L36 à 48

Avis : SO

MESURES APPLICABLES AUX ESPACES SCENIQUES (TYPE L) - Art. L49 à 79

Avis : SO

MESURES APPLICABLES AUX LOCAUX ANNEXES (TYPE L) - Art. L80 à 85

Avis : SO

ETABLISSEMENTS SPORTIFS COUVERTS (TYPE X) - Art. X• **GENERALITES - X1 à 3**

Avis : SO

• **CONSTRUCTION - X4 à 10**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
X4	Conception de la distribution intérieure	C	
X5	Mezzanines	SO	
X6	Dénivellation	C	
X7	Couvertures	C	
X8	Pédiluves	SO	
X9	Protection physique du public	C	
X10	Locaux à risques particuliers	NC 57	Cf. article CO 28.

• **DEGAGEMENTS - X11 à 14**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
X11	Domaine d'application	C	
X12	Portes	C	
X13	Couloirs de grande longueur	SO	
X14	Escaliers	SO	

• **AMENAGEMENTS - X15 à 18**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
X15	Plafonds et faux plafonds	NC 58	Cf. articles AM.
X16	Revêtements de sol	NC 59	Cf. articles AM.
X17	Éléments de séparation	SO	
X18	Gradins non démontables	SO	

• **DESENFUMAGE - X19**

Avis : SO

• **CHAUFFAGE - X20**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
X20	Domaine d'application	C	

• **INSTALLATIONS AU GAZ - X21**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
X21	Règles d'installation	C	

• **ECLAIRAGE - X22 à 23**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
X22	Éclairage normal	C	
X23	Éclairage de sécurité	C	

• **MOYENS DE SECOURS - X24 à 27**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
X24	Moyens d'extinction	C	
X25	Interdiction de fumer	PM	
X26	Système d'alarme	C	
X27	Systèmes d'alerte	C	

• **SECURITE DES BAINADES - Code du sport**

Avis : SO

8. MATÉRIEL DE MESURE ET D'ESSAI UTILISÉ

néant